

Bilan des observations

LE DOSSIER O.V.N.I.

Depuis des années, le phénomène O.V.N.I. défie la raison. Malgré les milliers d'observations recensées dans le monde, on s'interroge toujours sur la nature de ce phénomène :

mythe ou réalité ?

Pour y répondre objectivement, il est nécessaire de connaître les informations suivantes :

En 1973, Claude POHER, ingénieur du Centre National d'Études Spatiales de Toulouse déclare après six années d'études sur un millier de témoignages contemporains d'O.V.N.I. provenant du monde entier :

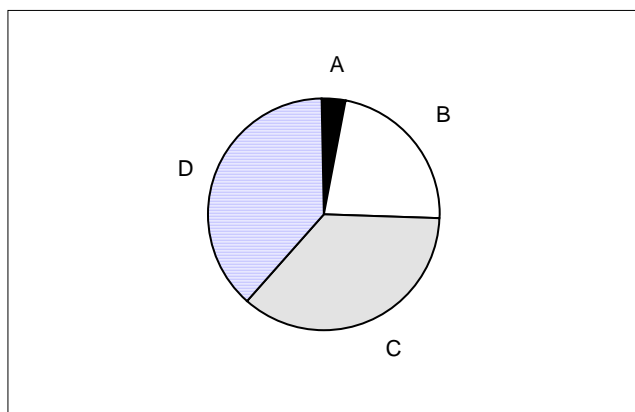
(pp 263, 264 de *Le nouveau défi des O.V.N.I.*, Jean-Claude BOURRET, Ed France-Empire, 1976)

"...Nous sommes en présence d'un phénomène réellement observé par les témoins. Il possède des caractéristiques propres, cohérents et qui ne peuvent être expliqués par aucun phénomène connu observable dans le ciel..."

En 1979, le C.N.E.S. établit officiellement les pourcentages suivants sur 678 rapports d'observations d'O.V.N.I. enregistrés par la gendarmerie entre 1974 et 1978 :

(Voir original p 428 de *O.V.N.I., Ultra Top-Secret*, Jean SIDER, Ed Axis Mundi, 1990)

| | |
|---|------------------------------------|
| A | 3,3% identifiés (23 cas), |
| B | 22% probablement identifiés (153), |
| C | 35% inanalysables (239), |
| D | 38% non-identifiés (263). |



Pourquoi les négateurs de mauvaise foi citent-ils toujours un pourcentage de cas NON-IDENTIFIÉS entre 1 et 5 % ?

Le 08/01/1981, à Trans-en-Provence, un O.V.N.I. atterrit puis redécolle devant un témoin, M. Renato NICOLAÏ. L'engin laisse des traces au sol.

Sept laboratoires différents examinent les prélèvements de terre et de luzerne effectués par la gendarmerie.

Jean-Jacques VELASCO, informaticien, directeur du Service d'Expertise des Phénomènes de Rentrées Atmosphériques (C.N.E.S., Toulouse), organisme officiel d'études sur les O.V.N.I., publie en 1993 les résultats des analyses.

Celles-ci révèlent :

(Voir pp. 86 à 88 de son livre *O.V.N.I., la science avance*, Laffont, 1993)

" 1 Une forte pression mécanique due à un choc ne permettant pas une estimation de la masse,

2 Des effets de ripage et de ponçage provoqués par un objet solide et rigide,

3 Suite à un choc et un frottement, un échauffement ne dépassant pas 600°C,

4 Un vieillissement biochimique de jeunes pousses résultant probablement d'un rayonnement électromagnétique intense dans la gamme des micro-ondes."

Sur ce dernier point, le responsable de cet examen, le professeur BOUNIAS de l'Institut National de la Recherche Agronomique d'Avignon, précisera dans la revue *Mystères* n°2 de juillet 1993 :

"...Tout ce que je peux dire, c'est qu'il s'est passé quelque chose qui a effectivement laissé des traces que l'on peut quantitativement mettre en évidence. Les plantes, vous savez, n'ont pas d'avis sur les soucoupes volantes ! Le seul risque en réalité que nous puissions encourir, c'est celui de nous tromper dans les analyses, mais il s'agit de différences suffisamment importantes pour que la signification statistique des résultats ne puisse pas être mise en doute. Quant à la cause de l'événement, la seule certitude, c'est que nous n'en connaissons ni la nature, ni l'origine, et là réside désormais le vrai problème parce que cela ne ressemble à rien de ce que je connais sur la planète..."

Dans l'article de cette revue, le physicien Jean-Pierre PETIT, Directeur de Recherche au C.N.R.S. (Centre National de Recherche Scientifique), donne lui-aussi son avis :

"...Pour obtenir quelque chose de réellement percutant dans ce dossier O.V.N.I., ce qu'il faut réussir à trouver, c'est une trace qui ne soit pas reproductible par l'homme facilement. Or, dans le cas de Trans-en-Provence, on a une trace objective qui est constituée par une perturbation importante apportée à l'environnement, et les biochimistes disent que l'équipement pigmentaire des plantes est non seulement stable mais difficile à perturber. De plus, BOUNIAS a fait une étude parallèle sur ces échantillons pour tenter d'utiliser une source radioactive de rayonnement gamma qui atteignait quand même le mégarad, une quantité de rayonnement capable de tuer toute vie bactérienne et de stériliser des aliments. Et les spécialistes de la

radioactivité disent que, eu égard à la superficie touchée, une insolation par un rayonnement gamma qui donne cette quantité pendant 30 secondes représente une puissance non négligeable. Donc ce n'est pas une manipulation de petit bricoleur...! Même si le C.E.A., le Centre d'Etudes Atomiques, avait voulu monter le coup, ce n'aurait pas été une affaire de tout repos! En fait, si l'on instruit le dossier O.V.N.I., pour le juge chargé de l'enquête, on est obligé d'admettre que cette affaire de Trans-en-Provence est recevable..."

Dans son livre, Jean-Jacques VELASCO avoue à la page 92 :

"...Très honnêtement, je reconnais que cette affaire est une énigme à ce jour (avril 1992). Je n'ai aucune certitude sur la nature exacte de l'événement. Une chose est sûre, les résultats d'analyse montrent la réalité physique et matérielle du phénomène. Ce n'est pas un canular, ni un hélicoptère. S'il s'agissait, il y a douze ans, d'un engin secret, aujourd'hui il serait connu..."

Puis il indique à la page 95 :

"...Il existe dans notre espace des objets qui échappent à tout contrôle de la part des autorités civiles et militaires et qui utilisent des technologies dépassant les nôtres..."

Plus tard, le jeudi 24 juin 1993, dans l'émission *Mystères* sur T.F.1 à 20h45, lors d'un reportage sur cette affaire, Jean-Jacques VELASCO déclare :

"...Nous sommes confrontés à un mystère qui est celui d'un objet qui est venu atterrir très précisément dans cet endroit, et qui demeure, aujourd'hui encore, pour nous une énigme dans la mesure où nous n'avons pas la capacité de pouvoir concevoir et réaliser de tels engins...
...Il faudrait pratiquement une centrale nucléaire, en terme de puissance énergétique, pour pouvoir générer de tels effets de poussée pour déplacer cet objet. Par conséquent, je ne sais pas quelle peut-être l'origine de cet événement... Je crois globalement que l'idée fait progressivement son chemin qu'après tout, il existerait peut-être dans l'univers d'autres civilisations qui pourraient, pourquoi pas, nous rendre visite..."

Avant d'aller plus loin, vous devez savoir, cher lecteur, qu'en France, les témoignages sont officiellement recueillis par la gendarmerie, puis transmis au S.E.P.R.A. Seulement :

Une loi stipule que le délai d'obtention des P.V. de la gendarmerie relatifs aux O.V.N.I. est de 60 ans (Voir lettre p 430 de *O.V.N.I., Ultra Top-Secret*, Jean SIDER, déjà cité),

Depuis le 25 novembre 1988, les résultats d'enquêtes du S.E.P.R.A. sont interdits au public (Voir lettre p 433 de *O.V.N.I., Ultra Top-Secret*, J. S.).

Si les O.V.N.I. ne sont que des hallucinations, des méprises, pourquoi cette mise au secret, pourquoi cette réponse lors d'un débat parlementaire, suite à une question sur les O.V.N.I., dans LE JOURNAL OFFICIEL du 12/01/1955 :

"...La prise en chasse de ces engins, bien qu'elle n'ait jusqu'à ce jour donné aucun résultat lorsqu'elle a été tentée, est autorisée chaque fois qu'elle n'entraîne aucun risque d'accident. Le personnel des bases et formations en présence d'une telle apparition doit s'efforcer de photographier et, autant que possible, cinématographier le phénomène..."

et cette autre déclaration sur le même sujet dans le JOURNAL OFFICIEL du 27/01/1955 :

"...L'observation à faible distance de ces phénomènes, avec les qualités extraordinaires de vitesse, de plafond et de maniabilité qu'elle exige, n'a jamais donné de résultat lorsqu'elle a été tentée. Elle est cependant autorisée quand elle n'entraîne aucun risque pour le matériel et le personnel..."

?

(Voir originaux p 264 et 265 dans *Nos Maîtres les Extraterrestres*, Jimmy GUIEU, Presses de la cité, 1992).

Aux U.S.A., les informations relatives aux O.V.N.I. sont classifiées **ULTRA TOP-SECRET**, un cran au-dessus du niveau traditionnel mondial. Heureusement, la loi sur la liberté de l'information créée dans les années 70 a permis d'obtenir malgré tout de troublants documents.

Pour votre information, voici quelques éléments surprenants provenant du Nouveau-Monde :

Le 08/07/1947, Un communiqué officiel de la base militaire de Roswell est publié dans la presse américaine : (voir p 79 de *Ultra Top-Secret*, J. S.)

"Les nombreuses rumeurs sur les disques volants se sont avérées exactes hier lorsque le bureau des renseignements du 509ème Groupe de Bombardement de la 8ème Région Aérienne de l'Air Force a eu la chance d'entrer en possession d'un disque grâce à la coopération d'un fermier local et du shérif du Comté de Chaves. L'objet volant a atterri dans un champ près de Roswell la semaine dernière. Ne disposant

pas du téléphone, le fermier entreposa le disque jusqu'au moment où il put entrer en contact avec le bureau de shérif. Celui-ci joignit aussitôt le Major **Jesse A. MARCEL**, du Bureau des Renseignements du 509ème Groupe de Bombardement. Des dispositions furent prises immédiatement. Le disque fut récupéré à la ferme en question. Il a été examiné à la base militaire de Roswell et remis ensuite par le Major **MARCEL** au Quartier Général de la Région Aérienne".

Le même jour, dans la soirée, le Général Roger M. RAMEY, Chef de la 8ème Région Aérienne, dément l'information. Il précise que l'objet récupéré était un ballon-sonde. Cet incident tombe ensuite dans l'oubli. Mais, en 1978, au cours d'une émission de la N.B.C. sur les anciens combattants, l'ex-Colonel **Jesse A. MARCEL** révèle qu'il a participé à la récupération des débris d'une soucoupe volante près de Roswell en juillet 1947, et que l'explication d'une confusion avec un ballon-sonde était un leurre pour mystifier les journalistes. Depuis, des chercheurs ont retrouvé des témoins. En février 1992, l'association privée américaine, The Fund For the Ufo Reseach (FUFOR), P.O. Box 277/ Mount Rainier/ Maryland/ 20712, divulgue une cassette vidéo constituée de vingt-huit témoignages de personnes ayant vu directement quelque chose, ou ayant eu un parent proche étroitement mêlé à cette affaire. En décembre 1993, la chaîne de télévision anglaise NBC-Super-Channel annonce qu'un film réalisé par Steven Spielberg devrait sortir pour juillet 1997 sur le sujet. La rumeur à Hollywood prétend que l'U.S. Air Force lui aurait fourni un court métrage datant de 1947 sur le véritable crash. (Voir toutes les informations complémentaires dans les livres de Jean SIDER).

Le 15/07/1947, Le directeur du F.B.I., J Edgar HOOVER, annote un mémorandum interne : (Voir p 111 de *U.F.O. : Dukazy*, Michael HESEMANN, Prague, 1992)

"Mémorandum pour M. LADD.
Mr. (censuré) a aussi discuté de cette affaire avec le Colonel L.R. FORNEY de la Division de Renseignement Militaire (Military Intelligence Division). Le Colonel FORNEY a indiqué sa position qui est que, dès lors que les disques volants n'ont rien à voir avec des expériences de l'Armée ou de la Marine, l'affaire intéresse le F.B.I. Il affirme que, selon son opinion, le Bureau dans toute la mesure du possible devrait accéder à la requête du Général SCHULGEN (C'est à dire aider la Force Aérienne de l'Armée).
Initiales : SWR/AJB."

Au bas du mémo, note de la main de HOOVER :

"Je le ferai, mais avant de donner l'accord, nous devons insister pour avoir plein accès aux **disques récupérés**. Par exemple, dans le cas... (2 lettres illisibles qui peuvent être SW ou LA)..."

l'armée a mis le grappin dessus et n'a pas voulu nous le laisser pour un rapide examen.
Initiale : H."

Le 23/09/1947, le Général Nathan TWINING, Chef des Services de Renseignements de l'U.S. Air Force (Air Material Command) rédige un mémorandum à l'attention de ses supérieurs.

Cette lettre fut déclassifiée et mise en annexe (Appendice R pp. 894-895). du **Rapport CONDON**.

(N.D.A. : Rapport officiel de L'U.S.A.F. remis à la presse en 1969)

Voici en résumé les propos du Général :

(Voir p 121 à 125 de *Ultra Top-Secret*, J. S.)

"...Le phénomène signalé est quelque chose de réel et non d'imaginaire... Il existe des objets métalliques ayant la forme d'un disque...se déplaçant en formation...ayant des performances opérationnelles telles qu'il est possible que ces objets soient commandés manuellement, automatiquement ou à distance..."

Le 30/10/1947, le président des Etats Unis, Harry S. TRUMAN, écrit dans son journal personnel :

(Voir original p 75 de *Ultra Top-Secret*, J. S.)

"A discuter avec le Secrétaire d'Etat :
... Les implications militaires d'une attaque par satellite :
a) Avons-nous besoin d'un plan pour y faire face ?
b) Devons-nous agir pour en mettre un sur pied ?".

Le terme "satellite", désigne-t'il un pays de l'Est ou un engin en orbite terrestre ?

Le Président TRUMAN s'est toujours montré d'une grande précision chaque fois qu'il a fait allusion à une nation, quelle qu'elle soit.

De plus, l'expression "pays satellite" (soviet bloc country satellite ou soviet satellite country) n'apparut aux U.S.A. qu'en 1948.

Le premier satellite artificiel fabriqué par l'homme fut Spoutnik 1. Il fut lancé le 4 octobre 1957, soit dix ans plus tard.

L'étude en profondeur de l'histoire de la conquête spatiale a établi catégoriquement que les deux "grands" ne commencèrent à s'intéresser aux engins de ce type qu'en novembre 1953 pour les Etats-Unis et en janvier 1954 pour l'U.R.S.S.

Alors, cher lecteur, d'où peut donc provenir cet engin se promenant autour de la terre et inquiétant le président TRUMAN ?

Le 22/03/1950, Une note interne du F.B.I. fait mention d'épaves d'O.V.N.I. et de cadavres d'occupants qui auraient été récupérés (voir annexe document N°1) :

"... L'information suivante a été fournie à l'agent spécial... (nom et lieu d'affectation caviardés) :
Un enquêteur de l'Air Force a déclaré que **trois prénommées soucoupes volantes avaient été découvertes au Nouveau-Mexique**. Elles ont été décrites comme étant de forme circulaire, nanties de centres proéminents, et d'un diamètre faisant environ 50 pieds (15 m-NdA). **Chacune d'elles était occupée par trois corps de forme humaine** mais faisant seulement trois pieds de haut (90 cms-NdA), habillés de vêtements métallisés d'une texture très fine. Chaque corps était complètement recouvert comme peut le faire la combinaison utilisée par les pilotes de grande vitesse et les aviateurs. Selon l'informateur de Mr... (nom biffé-NdA), les soucoupes ont été trouvées au Nouveau-Mexique, ceci étant dû au fait que le gouvernement possède des installations radar de grande puissance dans cette région-là, et on pense que les ondes radar ont interféré sur le mécanisme contrôlant les soucoupes. Aucune évaluation supplémentaire n'a été faite par l'agent spécial... (nom biffé-NdA) concernant l'information indiquée ci-dessus."

L'authenticité de ce mémorandum est dûment établie par une lettre du F.B.I., datée du 3 mars 1989, reçue par le chercheur Jean SIDER et exposée dans son ouvrage *Ultra Top-Secret*.

Le 21/11/1950, l'ingénieur canadien Wilbert B. SMITH précise dans une note classifiée initialement "Top-Secret" adressée à son gouvernement :

(voir p 97 à 99 de *Ultra Top-Secret*, J. S.) :

"...J'ai fait de discrètes approches par l'intermédiaire du personnel de l'ambassade du Canada à Washington, nous avons pu obtenir les renseignements suivants :

- L'affaire (le problème des ovnis-NdA) est le sujet le plus hautement classifié au sein du gouvernement des Etats-Unis, à un niveau plus élevé que la bombe à hydrogène.
- Les soucoupes volantes existent.
- Leur système de propulsion est inconnu mais un petit groupe dirigé par le Dr. Vannevar BUSH s'emploie à l'identifier.
- L'affaire entière est considérée par les autorités des Etats-Unis comme étant d'une extrême importance..."

La consultation du journal personnel de l'ingénieur canadien a permis l'identification de son informateur, le Dr. Robert SARBACHER.

(Voir p 236 à 241 de *Hypothèse Extraterrestre*, J. G. Greslé, Ed Guy Trédaniel, 1994).

Ce dernier confirmera par écrit le 29/11/1983 l'entretien et ses déclarations de 1950.

(Voir lettre et traduction p 100 à 103 de *Ultra Top-Secret*, J.S.).

Le 02/12/1952, un mémorandum interne de la C.I.A. précise que :
(Voir *U.F.O. Dukazy*, M. HESEMANN, Prague, 1992).

"...Les vues d'objets inexplicables à de hautes altitudes et se déplaçant à grande vitesse dans l'entourage des installations de défense U.S sont de telle nature qu'elles ne sont pas imputables à des phénomènes naturels ou à des types connus de véhicules aériens..."

Le 03/11/1961, un document du Q.G. de l'U.S. Air Force fait état de projets secrets consacrés à la récupération d'ovnis ou d'engins soviétiques :

(voir annexe document N°2)

extrait page 3 :

"...c. En temps de paix, l'emploi des capacités de l'équipe de renseignement des réseaux de l'U.S. Air Force est de pourvoir aux besoins des investigations sur les O.V.N.I. (A.F.R. 200-2) et d'apporter un soutien aux projets Moon Dust et Blue Fly du Commandement des Systèmes de l'Air Force (A.F.S.C.), Divisions des Techniques Etrangères (F.T.D.). Ces trois projets en temps de paix impliquent un potentiel de personnels qualifiés dans leur domaine, pouvant être employés sur une base d'intervention rapide pour exécuter la **récupération ou l'exploitation sur place d'objets volants non identifiés**, ou de véhicules aérospatiaux appartenant au bloc soviétique, de systèmes d'arme, et/ou des composants résiduels de tels équipements..."

Le 09/11/1978, l'astronaute américain Gordon COOPER envoie cette lettre concernant les ovnis à l'ambassadeur GRIFFITH pour suggérer une intervention des Nations Unies :

(voir annexe document N°3)

"...Cher Ambassadeur GRIFFITH,
Je souhaite vous communiquer mon point de vue sur nos visiteurs extraterrestres communément désignés sous le terme "ovni", et suggérer ce qui pourrait être fait afin de traiter au mieux avec eux.
Je crois que ces véhicules extraterrestres et leurs équipages viennent d'autres planètes qui, à l'évidence, sont un peu plus avancées technologiquement que nous. Il m'apparaît la nécessité d'un programme du plus haut niveau pour collecter et analyser scientifiquement les données glanées sur toute la terre concernant tout type de rencontre, et pour déterminer le meilleur

moyen de communiquer avec ces visiteurs sur un mode amical. Peut-être aurons-nous d'abord à leur montrer que nous avons appris à résoudre nos problèmes par des voies pacifiques plutôt que par la guerre, avant d'être acceptés comme partenaires universels valables. Cette acceptation ouvrirait à notre monde d'extraordinaires possibilités d'avancement en tous les domaines. Il ne fait aucun doute que les Nations Unies ont tout intérêt à traiter la question rapidement et au mieux.

Je dois préciser que je ne suis pas un spécialiste expérimenté en matière d'ovni. Je n'ai pas encore eu le privilège de piloter un ovni, ni de rencontrer un équipage. Néanmoins, je me sens autorisé à en parler dans la mesure où je suis allé aux confins des vastes espaces dans lesquels ils voyagent. Aussi, j'ai eu l'occasion en 1951 d'observer deux jours durant, à plusieurs reprises, le passage de nombreux appareils, de tailles variées, qui volaient en formation de combat, généralement d'est en ouest au-dessus de l'Europe. Ils volaient alors à une plus haute altitude que celle que nous pouvions atteindre avec nos bombardiers de l'époque.

J'aimerais aussi souligner le fait que la majorité des astronautes se montrent réservés quand il s'agit d'aborder la question des ovnis du fait du grand nombre d'individus qui ont, sans discernements, vendu de fausses histoires et élaboré de faux documents, se servant sans vergogne de leur nom et de leur réputation. Les quelques astronautes qui ont continué à participer aux recherches concernant les ovnis se doivent de ce fait à la discrétion. Nous sommes plusieurs à croire aux ovnis pour avoir eu l'occasion d'en voir depuis le sol ou depuis un avion.

Si les Nations Unies s'accordent à poursuivre ce projet et à l'appuyer de leur crédibilité, je ne doute pas qu'un plus grand nombre de personnes qualifiées accepteront d'y participer, de fournir aide et informations.

J'espère vous rencontrer bientôt.
Sincèrement,

L. Gordon COOPER.

Les analyses statistiques, les traces d'atterrissage de Trans-en-Provence, les documents officiels français et américains ainsi que les lettres d'éminents spécialistes nord-américains vont **tous** dans le même sens :

Les preuves de la réalité des O.V.N.I. existent !

Ceux-ci découlent d'une autre physique que la nôtre.

Une intelligence inconnue, disposant de moyens technologiques sophistiqués, évolue dans notre environnement planétaire.

Certains scientifiques nient ces faits en proclamant : « Les O.V.N.I. ne peuvent pas exister, donc ils n'existent pas ! ».

De la même manière, comme le souligne Jimmy GUIEU (p 173 de son livre *Black-out sur les soucoupes volantes*, 1992, Ed Presses de la Cité), l'astronome académicien LALANDE déclara en 1782 impossible, « dans tous les sens, qu'un homme puisse s'élever, ou même se soutenir dans les airs ».

De même, aucun véhicule ne pouvait dépasser le mur du son ; la traversée des tunnels en chemin de fer occasionnerait des fluxions de poitrine, des pleurésies (ARAGO)...

Pourtant, aujourd'hui, des avions volent à Mach 3 (3 fois la vitesse du son) et l'Eurostar traverse la Manche par un tunnel à 160 km/h.

Nous ne devons pas nous rétracter devant l'inquisition scientifique, comme dût le faire GALILEE en 1633 parce qu'il avait osé penser que la Terre n'était pas le centre de l'univers !

Les militaires et les hommes politiques abusent de la désinformation et du silence dès que nous abordons le phénomène O.V.N.I.

La preuve, cher lecteur,
combien d'informations pré-citées connaissiez-vous ?

Ils devraient cependant méditer sur cette pensée du Président LINCOLN :

« On peut tromper une partie du peuple tout le temps, tout le peuple une partie du temps, mais on ne peut pas tromper tout le peuple tout le temps ».

Peut-être que toutes ces mises en examen pour faux, usage de faux, abus de confiance, subornation de témoins, faux témoignages, etc... les feront réfléchir !

En attendant, **Banque O.V.N.I.** (B.P. 41, 92224 Bagneux cedex) et les associations ufologiques, comme le **Centre d'Etude O.V.N.I. France** (B.P. 21, 13170 La Gavotte), ou **TAU*CETI** (3 AV de St Pons, 11590 Cuxac d'Aude) se battent pour que toute la lumière soit faite sur ce dossier.

INFORMEZ-VOUS, AIDEZ-NOUS !

SI VOUS VOYEZ UN O.V.N.I.

Téléphonez au plus vite à **Banque O.V.N.I. :**

☎ (16/1) **47.46.87.11.**

Elle préviendra :

Le Bureau Défense Opération de la Gendarmerie Nationale, Paris ;

Le Centre Opérationnel Inter-Armées, Amiral Lanxade, Paris ;

La presse régionale.

PETITES CITATIONS A MEDITER

Dans l'avant-propos de l'ouvrage de Timothy Good "Above Top Secret : The Worldwilde U.F.O. Cover-up", Lord Hill-Norton, Amiral et Chef d'Etat-Major britannique de 1971 à 1973, écrit :

"L'évidence qu'il existe des objets aperçus dans notre atmosphère, et même sur la Terre, qui ne peuvent être, ni du fait de l'homme, ni d'aucune force ou effet physique connu de nos scientifiques, me semble irrécusable... Bon nombre de témoignages se sont vus confirmés par des personnes qui me paraissent dignes de foi. Il est frappant de constater que beaucoup d'entre elles sont, de par leur profession, rompues à l'observation : tels des officiers de police, des pilotes de ligne ou des pilotes militaires..."

Voici l'extrait d'un discours tenu par le Président Ronald Reagan lors de la 42^{ème} Assemblée Générale des Nations Unies le 21 septembre 1987 (Compte rendu des débats A/42/PV.4, page 26) :

"...Dans notre obsession, avec les antagonismes du moment, nous oublions souvent les liens unissant tous les membres de l'humanité.

Peut-être avons-nous besoin de quelque menace universelle extérieure afin que nous puissions mettre ces liens en lumière. J'ai parfois pensé à quel point les différences de ce monde s'évanouiraient rapidement si nous avions à faire face à une menace étrangère à la Terre. Encore que, je pose la question : *cette force étrangère, n'est-elle pas déjà parmi nous ?...*"

Dreux, février 1995.

Patrick ALIX

☎ : (16) **37.42.88.83.**

Correspondant (Dépt 28) de **Banque O.V.N.I.** ;
membre du **C.E.O.F.** et de **TAU*CETI.**

Diffusion 2007: France-OVNI / CNRU